



Flash In.FO
CCE extraordinaire Carrefour
Hypers S.A.S



20 mai 2010

Stéphane BURON devient le nouveau président du C.C.E Carrefour hypermarchés S.A.S en remplacement de Marie-Hélène CHAVIGNY qui prend de nouvelles fonctions au sein du groupe Carrefour.

APPROBATION « des Procès verbaux du C.C.E »

Les procès verbaux des 28 & 29 janvier - 17 février et 9 mars 2010 ont été approuvés à l'unanimité avec 20 voix.

INFORMATION sur les comptes de résultats prévoyance ☞
« Maladie - Chirurgie - Maternité » de l'année 2009 (en fichier joint)

Les comptes de résultats pour l'année 2009 font apparaître un solde positif de 3,8 millions d'euros.

Rappel ➔: depuis le 1er juillet 2009 les anciens salariés au chômage peuvent conserver leur couverture pendant au maximum 9 mois (cofinancement patronal et salarial). Près de 200 anciens salariés ont bénéficié de cet avantage en 2009.

Pour info ➔ le régime des anciens salariés se retrouve déficitaire en 2009 pour un montant de 337 000 €, suite à l'augmentation de la taxe C.M.U. et une augmentation importante des dépenses optique et hospitalisation.

INFORMATION sur les comptes de résultats prévoyance
« incapacité - Invalidité - décès » de l'année 2009 (en fichier joint)

Pour l'année 2009 les comptes de résultats « incapacité – invalidité – décès » font apparaître un solde positif de 486 433 €.

Rappel ➔ L'APGIS prend le relais du complément de salaire après l'épuisement du maintien de salaire par l'employeur et ce, à compter du 45^{ème} jour d'arrêt de travail. Pour en bénéficier, il faut impérativement que le salarié remette au service paie de son établissement les décomptes de sa caisse d'assurance maladie.

F.O a rappelé à la direction son devoir d'information auprès des salariés. En effet, trop souvent les salariés déjà victimes d'un arrêt de travail se retrouvent aussi en difficulté financière. Force Ouvrière a demandé à la direction l'application de l'accord du mois de mars 2004 qui prévoit l'avance des indemnités de prévoyance les trois premiers mois suivant la fin de subrogation.



INFORMATION sur l'aménagement du régime ☞

« Maladie - Chirurgie - Maternité »



Les mesures gouvernementales annoncées concernant l'augmentation du forfait hospitalier de 16 à 18 €, une baisse des remboursements de certains médicaments, des actes de radiologie et de certains actes pharmaceutiques auront un impact sur notre régime de prévoyance, et ainsi sur les dépenses de santé.

De ce fait, les organisations syndicales se rencontreront rapidement afin de trouver une solution d'adaptation aussi bien pour les salariés actifs que pour les anciens salariés.

Rappel → suite à la réunion de la commission prévoyance du 27 avril 2010 les partenaires sociaux ont approuvé les propositions de Force Ouvrière.

PRESENTATION du rapport d'expertise de Maître RIERA ☞

« Banque Carrefour » *(en fichier joint)*



IPANUSIS.fr
Services Financiers

Les 3 objectifs du rapport : apporter un éclairage complet sur le cadre juridique du transfert d'activité, accompagner les partenaires sociaux dans leurs réflexions prospectives sur le sort des accords collectifs et des IRP (instance des représentants du personnel) à l'issue du transfert, et émettre une série de préconisations destinées à garantir les droits individuels et collectifs des salariés concernés.

Pour Info les C.E. des établissements seront informés et consultés sur la modalité de reversement de la masse salariale par S2P dans le cadre du transfert. Les dotations seront versées directement au C.E. sous forme de virement ou par chèque (en réflexion), une fois par semestre (pendant la période de survie du transfert). F.O a rappelé l'engagement de la direction lors d'une réunion du C.C.E sur les modalités du reversement des dotations aux C.E.

Selon la direction depuis le 1^{er} mai, 959 salariés ont été transférés au sein de S2P et 27 salariés (élus) sont en attente de la validation de leur transfert par l'inspection du travail ; 127 salariés ont bénéficié d'un avenant leur permettant une mobilité au sein du magasin. 32 salariés ont également bénéficié d'un avenant actuellement en cours de signature. A date, 50 salariés sont sur des périmètres juridiques avec des partenaires franchisés et la validation du dossier est en cours ; les négociations continuent.

F.O a demandé le détail des reclassements concernant les 127 salariés qui restent au sein des magasins.

Force Ouvrière a dénoncé les formations pour la vente des assurances par les conseillères financières, or le projet n'intègre pas la vente d'assurance.

Réponse de la direction : Nous confirmons que le projet ne prévoit pas la vente assurance par les conseillères financières.

INFORMATION en vue d'une consultation sur le dossier TBO

(Transformation Back Office)



Le service réception et le P.A.M



La présentation du projet n'a pas été validée par les membres du C.C.E quand au nombre de salariés concernés par la suppression de poste ! La direction a fini par reconnaître des erreurs sur sa présentation ! Du coup le projet fait l'objet d'une nouvelle réunion du C.C.E. le 1^{er} juin 2010.



Pour Info ⇒ Création d'un siège supplémentaire encadrement à la commission logement
Félicitations à Christelle Rivallant – Adghar (CFE-C.G.C.SNEC) qui est élue à ce poste.

QUESTIONS de la secrétaire du C.C.E

Dominique BELTRAND secrétaire du C.C.E demande à la direction

1) De s'expliquer sur la suppression ou partie des cabines d'essayage et du poste de retoucheuse dans certains magasins au profit de cabines en libre service ?

Réponse de la direction : Les remodeling ont amené la suppression de cabines dans certains magasins mais aucun poste n'est supprimé, le poste de retoucheuse ayant été installé en réserve. A savoir qu'à ce jour l'entreprise n'a pas de volonté nationale de remettre en cause les cabines d'essayage et le poste des retoucheuses. Dans le cas contraire la direction consultera les membres du C.C.E.

2) Pourquoi le C.C.E et les C.E ne sont-ils pas consultés sur la mise en place des bornes E-Commerce (nouvelle technologie) ?

Réponse de la direction : Ce projet n'introduit pas une nouvelle technologie pour les salariés. Cet outil est mis à disposition de la clientèle et nous rappelons que les salariés n'ont pas pour obligation d'utiliser la borne.

3) Pourquoi ne pas présenter le projet initiative 5 aux membres du C.C.E ?

Réponse de la direction : Chaque périmètre mène un test et une réflexion dans un magasin. Pour les hypermarchés SAS, nous avons lancé le test à Carrefour Villiers en Bière. Nous informerons le C.C.E et la commission économique dès que nous aurons une visibilité suffisante sur ce projet.

F.O demande à la direction si les indemnités de départ dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde pour l'Emploi sont soumises à impôts ?

Réponse de maître RIERA ⇒ Les indemnités dans le cadre d'un départ volontaire ne sont pas soumises aux impôts sur le revenu.



Prochain C.C.E extraordinaire
Le 1er juin 2010

Rédaction : Dominique BELTRAND – Secrétaire du C.C.E

Email : beldomi13@gmail.com – **tél** : 06.28.98.16.36